Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_245-DE

DC_2026_245

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

**Secrétaire de séance :** Monsieur DELAUNAY Jean-Luc

| | |
|---|---|
| Nombre de conseillers en exercice : 75<br>Présents : 58<br>Votants (dont 10 pouvoirs) : 68 | L'an deux mille vingt six, le vingt cinq juin<br>le Conseil d'agglomération étant réuni à VITRÉ<br>après convocation légale,<br>Date de convocation : le 19/06/2026 |

**Etaient présents :**
Françoise GESLAND - ARGENTRE DU PLESSIS, Pierrick GENDRY - ARGENTRE DU PLESSIS, Martine VERE - ARGENTRE DU PLESSIS, Joël FRIN - ARGENTRE DU PLESSIS, Nathalie CLOUET - BAIS, Eric GLINCHE - BAIS, Stéphane DOUABIN - BALAZE, Pascale CARTRON - BREAL SOUS VITRE, Joseph NEVEU - BRIELLES, Fabienne BELLOIR - CHAMPEAUX, Teddy REGNIER - CHATEAUBOURG, Aude de LA VERGNE - CHATEAUBOURG, Hubert DESBLES - CHATEAUBOURG, Christelle AVERLAND-SCHMITT - CHATEAUBOURG, Eric QUIVIGER - CHATEAUBOURG, Jean-Luc DUVEL - CHATILLON EN VENDELAIS, André BOUTHEMY - CORNILLE, Jean-Marc MAILLARD - DOMAGNE, Alexandre BODIN - DOMALAIN, Michel ERRARD - ERBREE, Marie-Christine MORICE - ETRELLES, Laurent FESSELIER - ETRELLES, Roland LE DROFF - GENNES SUR SEICHE, Joël TRAVERS - LA CHAPELLE ERBREE, Antoine GEFFRAY - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Katia BONNANT - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Olivier DESPREZ - LA GUERCHE DE BRETAGNE, Ludovic LE SQUER - LA SELLE GUERCHAISE, Serge BERGER - LANDAVRAN, Aurélien THEBERT - LE PERTRE, Joseph JEULAND - LOUVIGNE DE BAIS, Christelle HALLET - MARPIRE, Jean-Luc DELAUNAY - MECE, Jean-Yves LEBLANC - MONDEVERT, Thierry MONGODIN - MONTAUTOUR, Patrick GUEGUIN - MONTREUIL SOUS PEROUSE, Sophie HUNAULT - MOUSSE, Jean-Claude DENOUAULT - PRINCÉ, Christophe FESSELIER - ST AUBIN DES LANDES, Pascal POIRIER - ST CHRISTOPHE DES BOIS, Vincent SINOQUET - ST DIDIER, Myriam ALEXANDRE - ST GERMAIN DU PINEL, Philippe JEULAND - ST JEAN SUR VILAINE, Elisabeth BRUN - ST M'HERVE, Michel SAUVAGE - TAILLIS, Yannick FOUET - TORCE, Bruno DELVA - VAL D'IZE, Aurélie BOUVET ADAM - VAL D'IZE, Samuel URIEN - VERGEAL, Christine HEUDE - , Lionel LE MIGNANT - VITRE, Alexandra LEMERCIER - VITRE, Fabien LAMIRE - VITRE, Vanessa ALLAIN - VITRE, Anne BRIDEL - VITRE, Carine GERMOND - , Nadège LE FLOCH - , Erwann ROUGIER - VITRE

**Ont donné pouvoir :**
Arnaud DUPUIS donne pouvoir à Hubert DESBLES, Marie-Louise BERHAULT donne pouvoir à Jean-Luc DELAUNAY, Karine MOREL donne pouvoir à Ludovic LE SQUER, Pierre LEONARDI donne pouvoir à Carine GERMOND, Paul LAPAUSE donne pouvoir à Vanessa ALLAIN, Pauline SEGRETAIN donne pouvoir à Alexandra LEMERCIER, Freddy ANDRIEUX BIZEL donne pouvoir à Fabien LAMIRE, Sophie MARQUANT donne pouvoir à Anne BRIDEL, Philippe MAIGNAN donne pouvoir à Christine HEUDE, Patrick PLANCHET donne pouvoir à Lionel LE MIGNANT

**Etaient absents :**
Elisabeth CARRE, Magali BUDOR, Patricia MARSOLLIER, Anne-Marie MORLIER, Yves COLAS, Frédéric MARTIN, Laurence DELAUNAY

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_245-DE

DC_2026_245

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

# DÉLIBÉRATION

## CONSEIL D'AGGLOMÉRATION DU 25 JUIN 2026

## - Désignation des représentants au comité de programmation- Mise en œuvre du programme Leader 2023-2027

Le Président expose :

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral du 24 mars 2026 portant modification des statuts de la communauté d'agglomération de « Vitré communauté » ;
Vu la délibération n° 2022_144 du Conseil d'agglomération de Vitré Communauté en date du 30 juin 2022 approuvant la candidature de Vitré Communauté à la stratégie de développement LEADER ;
Vu la délibération du Conseil communautaire de Roche aux Fées Communauté en date du 27 septembre 2022 approuvant la candidature commune avec Vitré Communauté au programme LEADER ;

Considérant que Roche aux Fées communauté et Vitré Communauté sont convenus ensemble que Vitré Communauté est la structure porteuse du groupe d'action local (GAL) ;

Considérant le projet de convention de partenariat entre le GAL Vitré Communauté et la région Bretagne, autorité de gestion soumis à l'avis du conseil d'agglomération du 6 juillet 2023 ;

Considérant que dans le cadre de la mise en œuvre du programme européen LEADER, le Groupe d'Action Locale (GAL) assure les missions définies à l'article 33 du règlement (UE) 2021/1060, notamment en s'engageant à constituer un comité de programmation ;

Considérant que le comité de programmation est chargé notamment de la sélection des opérations et de la validation du montant de l'aide FEADER LEADER selon une procédure de sélection transparente et non discriminatoire qui évite les conflits d'intérêts et garantit qu'aucun groupe d'intérêt particulier ne contrôle les décisions de sélection ;

Considérant que le comité de programmation est constitué de 13 membres titulaires et de 8 membres suppléants ainsi qu'un représentant de l'autorité de gestion, conseiller régional référent, soit :

Titulaires :
- 6 représentants élus :
    - Représentant des EPCI : 4 élus (2 pour Vitré Communauté et 2 pour Roche aux Fées Communauté ;
    - Représentant des communes : 2 maires (1 par EPCI) ;
- 7 représentants privés issus du conseil de développement et de la société civile ;

Suppléants :
- 4 représentants élus :
    - Représentant des EPCI : 2 élus (1 pour Vitré Communauté et 1 pour Roche aux Fées Communauté)
    - Représentant des communes : 2 maires (1 par EPCI) ;
- 4 représentants privés issus du conseil de développement et de la société civile ;

**Il vous est proposé de désigner les représentants, listés ci-dessous, pour siéger au comité de programmation du programme LEADER 2023-2027 :**

**- Deux membres titulaires et un membre suppléant représentant Vitré Communauté :**
**- Titulaire : Teddy Régnier**

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*

Envoyé en préfecture le 06/07/2026
Reçu en préfecture le 06/07/2026
Publié le
ID : 035-200039022-20260701-DC_2026_245-DE

**DC_2026_245**

16 bis boulevard des rochers
35500 VITRE

**- Titulaire : Yannick Fouet**
**- Suppléant : Stéphane Douabin**

**- Un membre titulaire et un membre suppléant représentant les communes :**
**- Titulaire : Fabienne Belloir, maire de Champeaux**
**- Suppléant : Marie-Louise Berhault, maire de Montreuil-des-Landes**

**Il est procédé au vote :**

**Nombre de votants : 68**

- **Abstention : 0**
- **Ne prend pas part au vote : 0**
- **Nombre de voix pour : 68**
- **Contre : 0**

**Après en avoir délibéré, les membres du Conseil d'agglomération, approuvent la délibération à l'unanimité des votants.**

Le Président
**Teddy REGNIER**

Signé par Teddy REGNIER
Président de Vitré Communauté
2 juil. 2026

Le Secrétaire de séance,
**Jean-Luc DELAUNAY**

Signé par Jean-Luc DELAUNAY
11e vice-président en charge de la voirie et réseaux divers, de l'ADAP, des bâtiments et des autorisations du droit des sols
3 juil. 2026

*Cette délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de RENNES, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Vous avez également la possibilité d'exercer, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès des services de Vitré Communauté.*